

Règles de gouvernance du Chapitre Fort Saint-Jean du Club des Collèges militaires royaux (CMR) du Canada

PRINCIPES DIRECTEURS

Le Chapitre Fort Saint-Jean (chapitre) du Club des CMR est un OBNL dont la mission est:

- de rassembler les anciens et anciennes;
- de leur offrir un éventail de services et d'activités répondant à leur attentes; et
- de contribuer au développement des élèves-officiers ainsi qu'au rayonnement du CMRSJ.

GOVERNANCE

Le chapitre assumera son rôle par le biais d'une structure légère en respectant les principes reconnus d'éthique et de bonne gouvernance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA du chapitre sera constitué de 3 personnes désignées comme administrateurs.

Les membres du CA seront élus à tour de rôle par l'assemblée générale pour un mandat de 3 ans via une élection débutant en 2017. Les membres du Comité de direction (CD) désigneront à chaque année **le président du chapitre** parmi les administrateurs élus.

RESPONSABILITÉS DU CA

Le CA est responsable d'entériner les règles et procédures élaborées par le CD, et d'approuver la nomination des représentants auprès des partenaires.

Le CA constitue l'autorité finale pour la signature des contrats (embauche, fournisseurs, etc...) et pour l'approbation de toutes les dépenses et les ententes de partenariat (CMRSJ, Club des CMR..) du chapitre.

En plus du VP finance, les membres du CA seront de facto désignés comme signataires des chèques. Si jugé nécessaire par le CA un 4^e signataire pourra être ajouté au besoin.

COMITÉ DE DIRECTION (CD)

Le CD, qui relève du CA, est constitué d'anciens qui s'impliquent sur une base bénévole dans le développement et le fonctionnement du chapitre et assument l'organisation et la gestion des activités et services fournis aux anciens et anciennes. Le partage des responsabilités y est déterminé par consensus et selon les besoins du moment et des disponibilités respectives. L'Adjudant-associé de la Vielle Brigade est de facto membre du CD.

Le CD établit les règles et procédures de fonctionnement du chapitre.

Le CD sera responsable de la nomination des représentants auprès des partenaires tels que la Corporation du Fort Saint-Jean, le Musée du Fort Saint-Jean, la Fondation du CMRSJ, la Fondation des CMR, le Club des CMR, Cie Canada, etc...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le quorum pour la tenue de l'assemblée générale est établi à 10 anciens, membres en règle du Club des CMR affiliés au chapitre. La participation des membres pourra se faire par visioconférence ou au téléphone. Le vote par procuration sera accepté en utilisant le formulaire préparé à cet effet.

L'assemblée générale se réunira au moins une fois par an avant la mi-mars pour:

- entériner les états financiers reflétant la situation financière du chapitre, et approuver le budget de la nouvelle année;
- procéder aux élections des postes du CA venant à échéance.

ÉLECTIONS D'ADMINISTRATEURS AUX POSTES DU CA

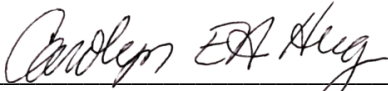


Les élections seront conduites par un président d'élection indépendant du CA et du CD lors de l'assemblée générale annuelle.

Le processus d'élection sera défini par le CD. Les nominations au CA devront être désignées parmi les membres du CD actifs depuis au moins 2 ans afin d'assurer une bonne connaissance du fonctionnement du chapitre.

Dans le cas d'une absence prolongée ou du désistement d'un administrateur, une assemblée générale sera convoquée pour élire un remplaçant.

ANNÉE FINANCIÈRE

L'année financière du chapitre se terminera au 31 décembre de chaque année de calendrier.

Approbation par les membres du CA	 _____ Carolyn Hug, Présidente  _____ Claude Dumas, VP finances  _____ André Pronovost, VP Communications
-----------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------